

Journal n° 30 : ValpréÀ une nouvelle avancée

Sommaire

- Quatre pas :

Ouvrir des chemins	page 2
Apprendre à discerner	page 4
Donner témoignage	page 6
Travailler	page 8

Carrefour des régions	page 10
Vie des groupes	page 12
Nouvelles des régions	page 12
Dates à retenir	page 12

Editorial

« Les questions qui se posent aux chrétiens divorcés-remariés ne me concernent pas directement » nous écrit Anne-Marie qui n'est pas remariée.

Est-ce bien sûr ?

Evidemment les « non remariés » ne constituent pas une catégorie à part dans l'Eglise, au contraire des remariés qui n'ont pas accès aux sacrements. De même la construction d'un nouveau couple ne les concerne pas.

Cependant « remariés » et « non remariés » ont à faire face au refus du divorce par l'Eglise. Ce que l'Eglise condamne, c'est l'irréversibilité de la destruction du couple consacré. Tous les divorcés sont donc renvoyés à leur conscience qu'il leur faut éclairer par un travail en Eglise.

Remariés ou non, ils ont à se reconstruire pour porter aux autres l'amour dont ils sont dépositaires. Ils sont appelés à témoigner de la force de Dieu qui remet debout, à réfléchir sur le sacrement de mariage pour apporter à la communauté le fruit de leur expérience.

Remariés ou non : bien des points communs !

Bernard DECAUVILLE